



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT CYR AU MONT D'OR

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**Désignation de deux
représentants à
l'Entente
Interdépartementale
Rhône Alpes pour la
Démoustication**

Délibération n°2023-29

Nomenclature actes :

5. Institutions et vie politique
5.3.2 Autres

Nombre de Conseillers

En exercice : **29**
Présents : **25**
Représentés : **4**

Le **quatre avril deux mille vingt-trois**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est assemblé salle du conseil municipal à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick Guillot, en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : le 29 mars 2023.

Étaient présents : Patrick Guillot, Emmanuelle Foulon, Cyrille Bouvat, Sabine Chauvin, Philippe Guignard, Michel Guinard, Sylvie Maurice, Philippe del Vecchio, Christian Laurière, Marc Bigot, Monique Laugier, Elisabeth Rivard, Isabelle Druet, Gilles Catheland, Corinne Brun, Nathalie Marrocco, Daniel Exbrayat, Sophie Goullioud, Xavier Larrat, Magali Pilit, Jérôme Cochet, Christine Talieu, Vincent Chadier, Xavier Lateltin, Jacqueline Mantelin-Ruiz.

Étaient représentés : Jacques Guinchard (représenté par Sabine Chauvin), Marc Grivel (représenté par Patrick Guillot), Valérie Grogner (représentée par Marc Bigot), Irène Biseau (représentée par Nathalie Marrocco)

A été désigné secrétaire de séance Monsieur Michel GUINARD.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'EID Rhône-Alpes est un établissement public qui a pour principale mission de lutter contre la prolifération des espèces de moustiques nuisantes pour l'homme.

Depuis le milieu des années 2000, le moustique tigre dont le nom scientifique est *Aedes albopictus* a colonisé une bonne partie du pourtour méditerranéen et remonte maintenant le long de la vallée du Rhône. Dans certaines circonstances, il peut être un vecteur d'agents infectieux pour l'homme, responsables de maladie comme la Dengue, le Chikungunya ou le Zika. Lorsque cela se révèle, l'État et les collectivités locales mandatent les opérateurs publics de démoustication tel que l'EID Rhône-Alpes, pour mettre en œuvre une lutte antivectorielle.

Soucieuse d'être pro-active auprès de l'entente interdépartementale de Rhône-Alpes pour la démoustication, au regard de la prolifération des moustiques, la collectivité après échange avec l'entente a été invitée à désigner deux représentants.

Après appel à candidature, les candidatures de M Cyrille BOUVAT, représentant titulaire, et M Marc BIGOT, représentant suppléant sont proposées.

Est procédé à l'élection des représentants de la commune au sein de l'EID Rhône-Alpes.

Le vote se déroule à main levée, par décision unanime du Conseil Municipal.

A l'issue de ce scrutin, sont élus représentants de la commune à l'EID Rhône-Alpes, avec 29 voix, les conseillers municipaux suivants :

Cyrille BOUVAT <i>représentant titulaire</i>	Marc BIGOT <i>représentant suppléant</i>
---	---

Fait et délibéré Salle du Conseil municipal, les jour, mois et an susdits. Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Copie certifiée conforme,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Préfecture le :

Et affiché publiquement le :

**Le Maire,
Patrick GUILLOT**



**Le secrétaire de séance,
Michel GUINARD**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Michel Guinard, the secretary of the meeting.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.